



Compte-Rendu de la réunion de Bureau du 04 NOVEMBRE 2018

Présents : Jean Marc Bremens, Thierry Bremon, Bernard Baudouy, Robert Merme, Jean-Pierre Stouls, Claude Charnay, Dominique Laffret, Nicolas Jalabert, Mario Clemente, Philippe Grosso, Michel Crépin.

Invité : Christelle Nguyen.

1. Approbation du dernier compte rendu

Pas de remarque.

2. SGS et Manex

Le Manex et le SGS en date du 10 janvier 2018 sont à disposition des membres au club. Les check-lists R44 ont été mises à jour et changées.

3. Activité Club

Pour OCTOBRE 2018, nous avons enregistré 69h14 de vol

sur OP 16h43

sur YD 25h27

sur EV 27h04

Nous sommes à -310 heures par rapport à 2017 avec -190 en R44 et -120h en R22.

Total depuis le début de l'année 643h en tout dont 382h en double commande.

4. Problème avec le YD

Un devis concernant le bloc d'injection d'un montant financier important a été reçu dont il a fallu discuter le montant avec Helicalade. Suite à la discussion menée avec ces derniers la facture a été reçue et un rabais a été établi.

5. Nouvelle radio

Concernant la radio du YD, cette dernière sera remplacée semaine prochaine et une subvention sera demandée l'année prochaine.

6. Taxe d'atterrissage

Pour rappel, celle-ci doit être payée par le pilote sur place. Dans le cas contraire, une somme de 25 euros sera prélevée sur le compte pilote, en sus de la taxe due.

7. Règlements des pilotes

Afin de soulager le trésorier par rapport à l'important travail que cela lui donne, une procédure de règlement en ligne sera mise en place avec open flyer (ainsi qu'un terminal de paiement installé au club pour certains cas particuliers). Nous inciterons chacun à l'utiliser... A ce sujet un nouvel organigramme va être mis en place afin de définir les nouvelles tâches de chacun :

- la gestion des Horamètres est confiée à Claude 0630932606 et Dominique 0685365670,
- la comptabilité sera confiée à Thierry 0673672045.

8. Divers

Rappel pour les DZ : respecter strictement la réglementation (numéro de la PAF 0426229897 ou bpa-sudest-dzpaf-69@interieur.gouv.fr). L'article de loi du 06/05/96 sera déposé parmi les documents des machines avec l'adresse et le numéro à contacter. Suite à une erreur commise par un pilote concernant ce qui précède, une commission de discipline a été réunie et a décidé d'une sanction à son encontre : un avertissement sera envoyé.

La réunion est levée à 20h00.

Prochaine Réunion le jeudi 06/12/2018 à 18h30.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Marc BREMENS

Thierry BREMON